

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

9	9	9
---	---	---

Date de la convocation
11 mars 2008

Date d'affichage
18 mars 2008

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 16 mars 2008

L'an deux mille huit

et le 16 mars
à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle,
REBOUL Nicole, MMs BOULAT Olivier, COUSTES-
CHAPDANIEL Jean Claude, DELOR Paul, MERIC Pascal,
ROUVIERE Francis.

M MERIC a été élu secrétaire

Objet de la Délibération

Indemnités de fonction du Maire
et des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 14 mars 2008 portant délégation de fonctions
aux adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions
posées par la loi, les indemnités versées au Maire et aux adjoints au Maire,
étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à bulletin secret et à
l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour
l'exercice des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit:

Population de la Commune de Belvezet: moins de 500 habitants

- Maire : VEYRUNES Alain : taux fixé à 8 % de l'indice 1015
- 1er Adjoint : COUSTES Jean Claude : taux fixé à 2.70 % de l'indice 1015
- 2e Adjoint : DELORD Paul : taux fixé à 2.70 % de l'indice 1015
- Conseiller Municipal chargé bâtiments communaux : Pascal MERIC :
taux fixé à 2.70 % de l'indice 1015
- Conseiller Municipal déléguée Communauté : taux fixé à 2.70 % de
l'indice 1015 : Nicole REBOUL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Alain VEYRUNES

